

## **RENCONTRES INTER ASSOCIATIVES 2005**

Sotteville lès Rouen - 10 et 11 décembre 2005

Coordination des rencontres de Rouen : Thibault Le Forestier (association FLUX LEM) et Eric Hannotaux (association LE REPAIRE DES PLASTICIENS) avec le Conseil d'Administration de la FRAAP

### **Programme (sous réserve)**

#### **Première journée, 10 décembre 2005**

Accueil : 9h - 9h30

#### **Atelier 1 - Intervention sur les Collectifs régionaux interassociatifs (10h-12h30)**

L'organisation au niveau régional de collectifs interassociatifs (CRI) a été décidée en décembre 2004. C'est une étape importante dans la structuration de la FRAAP. Les membres d'un collectif régional intersociatif sont l'ensemble des associations adhérentes de la FRAAP au sein de la région. Ces collectifs permettent aux associations d'expérimenter la mise en commun de réflexion et de propositions. Elle laisse une large autonomie aux collectifs régionaux afin d'enrichir les propositions, les expériences et le repérage des outils à construire au niveau régional. Leurs objectifs consistent à se saisir ensemble des problématiques régionales que rencontrent les artistes et leurs associations et à établir les priorités dont ils se feront le porte parole auprès des interlocuteurs des artistes.

Depuis les rencontres de Lille, les premières réunions des CRI ont eu lieu en régions Alsace, Aquitaine, Bretagne, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire.

Un certain nombre d'associations ont d'autre part commencé à travailler avec des Conseils Généraux – elles ont même dans un certain nombre de cas constitué des comités de pilotage avec les Conseils Généraux, par exemple dans les départements des Landes, de Seine et Marne et de Vendée.

- Présentation des CRIS et communication sur le bilan de la réflexion menée dans chaque CRI depuis un an.

- Débat sur les priorités à mettre en œuvre pour les prochaines rencontres

#### **Atelier 2 - Politiques Culturelles et Associations d'artistes (14h-15h)**

Communications et débats sur les politiques culturelles du secteur des arts plastiques dans le cadre des collectivités territoriales.

Communication de Mme Valérie Fourneyron, vice-présidente du Conseil Régional de Haute-Normandie

Communication de Pierre Bourguignon, député Maire de Sotteville-lès-Rouen

Et de Philippe Berthaux, directeur des affaires culturelles de la ville de Sotteville-lès-Rouen

### **Atelier 3 - Vie associative & communauté artistique : un engagement des artistes aux services des autres artistes. (15h-16h30)**

L'artiste plasticien a souvent été critiqué par les autres secteurs artistiques pour son individualisme, son repli sur soi. Ce positionnement individualiste, encouragé dès la formation initiale dans les écoles d'art, est relayé par les médias. Elle est aussi ancrée dans les politiques d'aide aux plasticiens, mises en place par les institutions, qui ne s'adressent et ne valorisent que les individus. Ces politiques sont impuissantes à prendre en compte le grand nombre des plasticiens et elles se reposent sur le tissu associatif des artistes pour résoudre à la fois les problèmes quotidiens rencontrés par les artistes et la diffusion du travail artistique. Une situation paradoxale est ainsi créée : les associations d'artistes sont les premiers diffuseurs de l'art contemporain, mais sont les plus méconnues et sont généralement sous financées.

- Une synthèse de l'enquête menée par la FRAAP, intitulée « Le Portrait des Associations », sera communiquée au cours de cet atelier par OPALE / Culture et proximité, qui en a pris en charge le suivi et le dépouillement. Cette communication permettra de mieux définir les points sur lesquels les associations d'artistes devront concentrer leurs efforts et d'engager une réflexion sur les raisons d'être des associations d'artistes afin de créer les outils qui sont nécessaires à leur développement.

- Une première synthèse de cette enquête révèle déjà quelques points qui seront mis en débat :
  - L'utilisation par un certain nombre d'artistes des services produits par les associations, qui tend à transformer ces dernières en prestataires de services, alors qu'elles sont issues la plupart du temps d'un engagement bénévole des artistes responsables de ces associations. Quels engagements demandés à ces artistes ? Sous quelle forme ?
  - Comment développer le nombre d'adhérents des associations ? Est-ce que ce développement permet une meilleure visibilité de l'association ? Assure sa pérennité ? Ou les associations d'artistes doivent-elles garder des dimensions qui les rendent plus souples, plus réactives et plus proches de la création artistique ?

### **Atelier 4 - Charte déontologique (16h30 -18h)**

L'adoption d'une charte de déontologie doit donner une visibilité très forte à la FRAAP et créerait un esprit de réseau entre les associations. Elle serait la première charte déontologique dans le milieu de l'art contemporain.

Une proposition de charte déontologique a été finalisée durant l'année par le conseil d'administration de la Fraap et précise les engagements des associations adhérentes de la FRAAP vis-à-vis des artistes et plus largement de tout partenaire. Des modèles de contrat seront annexés à cette charte. Un premier contrat est déjà diffusé et accessible sur le site internet de la FRAAP : le contrat d'exposition.

Cette charte et les modèles de contrat ouvrent un double enjeu :

- Donner les moyens aux associations d'avoir des éléments juridiques clairs et précis dans leur relation avec les artistes.
- Faire connaître par ricochet leurs droits aux artistes individuels

19 h : collation.

### **2<sup>ème</sup> journée :11 décembre 2005 Assemblée générale de la FRAAP.**